



MAIRIE D'_AUSSAC VADALLE
A l'attention de Madame, Monsieur le Maire,
VADALLE
16560 AUSSAC VADALLE

ST-Martin sur le Pré le 16 Mai 2025

Objet : Lettre d'information et contrat « Pack Infinity Charente »

Madame, Monsieur le Maire,

Suite aux sollicitations récentes de plusieurs de nos clients Charentais, nous souhaitons vous apporter des éléments de clarification.

Clarification sur les tarifs de votre contrat de maintenance actuel

Les tarifs actuellement appliqués à la maintenance annuelle de vos logiciels Horizon Cloud sont encadrés par un marché signé en 2023 avec notre partenaire départemental, l'ATD 16, je vous confirme qu'il n'y a pas de changement sur votre contrat de maintenance.

Pack Infinity Charente

Afin de se prémunir des évolutions technologiques, réglementaires et économiques, nous vous proposons de passer sur le contrat INFINITY Charente qui s'adapte à vos besoins :

- Il est dorénavant individualisé et personnalisé sur votre équipement logiciel
- L'évolution de la redevance actuelle de votre contrat est maîtrisée cf annexe 1
- Le tarif est figé pour 5 ans et son évolution pour le renouvellement après les 5 ans est limitée et encadrée cf annexe 1

Comme prévu dans la convention en cours, nous complétons donc notre offre avec ce pack Charente, vous permettant ainsi de bénéficier dès à présent de tous les avantages liés au contrat Infinity.

Vous trouverez en annexe un comparatif détaillé entre votre coût de maintenance actuel et l'abonnement au Pack Infinity Charente.

Vous pouvez souscrire dès maintenant

Par retour du document en PJ vous figez ces avantages sur la durée, avantages financiers avec la maîtrise budgétaire que permet ce pack ainsi que de nombreux avantages exclusifs :

- Application du nouveau prix qu'à partir de la prochaine échéance de votre contrat annuel,
- Bénéfice dès à présent du tarif avantageux INFINITY Charente 2025,
- Accès illimités à la plateforme de perfectionnement Mairistem : bases de connaissances, tutoriels, modules de formation en ligne, quizz, forums utilisateurs,



Siège Social

- Suppression de l'investissement 'achat de licence 1^{er} année' (anciennement prévue dans la convention qui était plus élevée).
- Toutes les évolutions technologiques sont embarquées dans ce contrat : nouveaux développements de lignes de produits, intégration de l'Intégration Artificielle (IA), ces nouveautés sont délivrées au fil de l'eau sans rupture pour faciliter et simplifier votre quotidien.
- Accès à une communauté d'utilisateurs pour vous entraider et participer aux évolutions logicielles à venir.
- Sérénité totale pour les élus et les agents :
 - Pas de ruptures de services liés aux changements (ex : reprise de fichiers, formation, réinstallations ...)
 - Vous conservez votre hébergement sécurisé et sauvegardé dans un Cloud souverain,
 - Vous utilisez des applications de dernière génération garanties par un éditeur national reconnu et pérenne.

Votre collectivité continuera bien entendu de bénéficier de l'accompagnement de l'ATD 16 pour la formation et le support logiciel comme prévu dans notre marché.

Si toutefois la convention actuelle n'est pas renouvelée par notre partenaire à son échéance (03/2027), nous prendrons le relais, avec un service de support et d'assistance '**contrat prioritaire Pack Infinity Charente**' au tarif annuel de : 350 € par an HT (ce coût remplacera donc votre coût actuel d'adhésion au service de maintenance informatique de notre partenaire).

Les capacités de développement, d'assistance et de réactivité de l'ensemble des salariés du groupe JVS sont mobilisées pour vous garantir un très haut niveau de service et un total engagement de réussite.

Par ce courrier, nous espérons avoir apporté les éclaircissements nécessaires et réaffirmé notre engagement pour un partenariat solide, durable et transparent avec les collectivités Charentaises, engagé depuis 2003 avec le SDITEC et poursuivi ensuite avec l'ATD 16 depuis maintenant 22 ans.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Avec nos respectueuses salutations,

Laurent MARC
Directeur Commercial Mairistem



Votre contact commercial : Pascal ERHARDT pascal.erhardt@jvs.fr tél 06 31 62 53 16



Siège Social

Ce document compare les éléments de votre contrat actuel et le nouveau contrat proposé :

Votre contrat actuel (2025) : 13264 - MAIRIE D'_AUSSAC VADALLE

Début de contrat	Fin de contrat	Libellé	Total Annuel HT
01/01/2024	31/12/2028	A610/0910 MAINT PACKAGE ESSENTIEL HORIZON CLOUD	1 117,35 €
		A610/2145 MAINT ETAT CIVIL HRZ CLOUD SERIE 2	
		A610/2280 MAINT FACTURATION HRZ CLOUD SERIE2	
		A785/0405 ACCES UTILISATEUR HRZ CLOUD PAR AN	

Votre nouveau contrat « Pack Infinity Charente » qui annule et remplace votre contrat actuel :

Début de contrat	Fin de contrat	Libellé	Total annuel HT
01/01/2026	31/12/2031	<p>HORIZON Infinity Charente</p> <p>Reprise des logiciels de votre contrat actuel</p> <p>Assistance et formation assurées dans le cadre de la convention en cours par l'ATD16 (1)</p> <p>Aucune facturation avant la prochaine date anniversaire de votre contrat annuel actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prochaines versions des logiciels incluses - Accès illimité à la base de connaissances et formations en ligne sur la plateforme d'aide Mairistem - Nouveautés fonctionnelles exclusives au pack Infinity - Garantie des prix pendant 5 ans hors indexation SYNTÉC - Hausse plafonnée à 9% maximum lors du renouvellement <u>dans 5 ans</u> 	1 318,47 €

Soit un différentiel annuel pour une migration totale de vos logiciels de (1 318,47 € - 1 117,35 €) = 201,12 € HT

Oui je souhaite bénéficier dès à présent de l'évolution de mon contrat vers le « Pack Infinity Charente »
A retourner daté et signé SVP à adv@jvs.fr

(1) Si toutefois la convention actuelle vient à ne pas être renouvelée par notre partenaire à son échéance 03/2027, nous prendrons le relais avec un '**contrat prioritaire d'assistance Pack Infinity Charente**' au tarif annuel de : 350 €/an HT (ce coût remplacera donc votre coût actuel d'adhésion au service de maintenance informatique).



Siège Social

